

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Juin 2021

Étaient présents : Stéphanie MEVOLHON - - Patrick JACQUET – Fernand GUIRAO - Lionel BANDI Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE – Frédéric LHUILLIER - Virginie BEGIN - Myriam MOREAU - Corinne SIRUGUE - Cécile AMIOT -

Excusé(s) : Alban JOURDHIER- Procuration à Stéphanie MEVOLHON
Emilie CLERCELET- Procuration à Corinne SIRUGUE
Stéphanie GAY

Absent(s) :

Secrétaire de séance: Corinne SIRUGUE

Ouverture de la séance à 20H.

La Maire sollicite l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : demande de subvention afin de changer le matériel informatique du secrétariat
Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 Avril 2021

Le compte rendu de la séance du 29 Avril 2021 est adopté à l'unanimité.

I- COMPETENCE PLUI

Le Maire évoque ce document et l'éventuel transfert au 1^{er} Juillet 2021 de cette compétence à la CCRS.

Les conseillers ont reçu préalablement les documents servant de support.

Pour rappel, la commune possède une carte communale.

A la différence du PLU élaboré à l'échelle communale, l'élaboration d'un PLUi vise à porter à une échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements sur la base d'un projet de territoire partagé par les communes et l'intercommunalité.

La prise de la compétence du plan local d'urbanisme par les EPCI permet de faire de ce document un outil stratégique au service d'un territoire plus vaste :

- Les politiques sectorielles, hier différentes et parfois non-concertées, sont désormais mises en cohérence. Chacun ne travaille pas dans son secteur, mais bien en lien avec le territoire voisin.
- Le PLUi permet de mutualiser le savoir-faire, les compétences et les moyens sur un territoire plus global. Il permet de mieux organiser la solidarité entre les communes, et donc de développer une approche mieux concertée pour la gestion du foncier, la valorisation du patrimoine, etc.

Le PLUi permet aux communes qui y participent d'avoir entre les mains un document fort pour leur développement économique, qui évoque tous les sujets comme l'habitat, la gestion de l'énergie, la qualité paysagère, les zones industrielles ou commerciales. Le PLUi a pour ambition de dessiner une vision du territoire à 10 ou 15 ans. Une telle vision qu'il est souvent compliqué d'obtenir à l'échelle plus modeste d'une commune.

Un débat s'engage.

Le conseil municipal valide ce transfert de compétence à la majorité : 10 voix pour, 3 abstentions.

II- MATERIEL INFORMATIQUE

Le matériel informatique est vieillissant. Les mises à jour sont difficiles, voire impossibles, et la quantité de plus en plus importantes d'informations stockées font que les ordinateurs ne répondent plus de manière efficace.

Un devis a été demandé et chiffre le changement des 3 postes complets à 2695€ TTC, un autre devis sera demandé.

Des subventions sont envisageables par le Conseil Régional dans le cadre du plan de relance Transformation numérique pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le Maire demande l'autorisation de procéder aux demandes de subventions

Le conseil autorise le Maire à procéder à ces demandes de subventions à l'unanimité

III – TRAVAUX DE VOIRIE

La 1^{ère} phase des travaux de voirie concernant le recalibrage de la RD20G étant terminée, la commune entame les démarches pour la 2^{ème} phase, à savoir les travaux de réfection des deux parking entourant l'église.

Un appel d'offre ne serait pas nécessaire car le montant des travaux ne dépassent pas 100 000€ Pour rappel, l'estimation se monte à 97 944 € TTC.

Afin de lancer d'effectuer la demande de devis aux entreprises, le cabinet d'architecte Gien/Pinot nous propose un devis s'élevant à 4800€ TTC.

Le conseil autorise à la majorité (12 voix pour et 1 abstention) le Maire à signer le devis

Pour information, les demandes de subventions ont fait l'objet d'une diminution par rapport à l'estimatif du dernier conseil. Les subventions chiffrées par les services du département font état d'un reste à charge de 60% du montant total des travaux pour la commune. Contre 38% lors du calcul initial qui nous avait été notifié. Un courrier a été envoyé à Mr Sauvadet, Président du Conseil Départemental afin de comprendre cette différence et solliciter un ré examen de notre dossier.

III – POINTS TRAVAUX

- SICECO

Rappel : La deuxième tranche des travaux de la place comporte un lot 'SICECO', pour la rénovation de l'éclairage public. Remplacement et/ou déplacement de points lumineux, remplacement des fourreaux, câbles et coffrets, balisage lumineux de l'allée du secrétariat et éclairage des futures places de stationnement PMR.

Montant total du devis 29 164.53€ dont 16 082.27€ subventionnés par le SICECO.

Soit un reste à charge pour la commune de 13 083.87€.

D'après l'ordre de service passé par le SICECO à la société EIFFAGE ENERGIE, les travaux devront être terminés mi-Septembre.

Concernant la partie bleu/blanc/rouge sur la façade de la mairie : lot supprimé du marché initial car la méthode d'éclairage ne convenait pas. Un chiffrage par la société Eiffage est arrivé par mail en mairie annonçant 10 500€ HT pour un éclairage par projection. La méthode ne convenant toujours pas, le Maire a fait faire un devis par un artisan, qui propose un éclairage par « lèche-façade » avec possibilité d'utiliser toute les couleurs par le biais d'une console DMX, chiffré à 8 200€ HT.

Un mail a été fait au Siceco afin de comprendre la situation.
Ce projet fera l'objet d'une discussion ultérieurement, le dossier est mis en instance.

- Travaux logement au-dessus de l'ancienne école maternelle : dernière réunion de chantier : jeudi 24 Juin 2021.

L'entreprise RPEI, façadier, a pris un retard considérable. Ce qui a, mécaniquement, retardé les différents corps de métiers devant intervenir à la suite.

Le retard cumulé se monte déjà à 2 mois, sachant que la réception de travaux devait intervenir semaine 16 (semaine du 19 Avril 2021). Des pénalités de retard seront appliquées.

Au jour d'aujourd'hui, l'intérieur est quasiment terminé, reste les retouches et finitions ainsi que le nettoyage. L'escalier sera rénové une fois que toutes les entreprises d'intérieur auront terminé. Prochaine réunion de chantier 01 Juillet 2021

- Les travaux d'installation du pylône Orange ont débuté. Les tranchées de raccordement sont en cours. Suivra le montage et l'installation du pylône. Mise en service prévue en Septembre 2021.

- Des travaux de réfection de voirie ont eu lieu sur la RD20 traversant la commune durant la semaine 24.

- Les travaux pour la mise en place de la fibre devraient commencer fin Juillet 2021. Ces travaux concernent l'installation de 6 chambres et 15 poteaux. Durée des travaux environ 120 jours.

Un calendrier nous a été envoyé par le Conseil Départemental nous indiquant une mise en service au premier semestre 2022

- La Convention d'Occupation du Territoire pour le projet photovoltaïque a été signée et envoyée à la société Luxel, Pour rappel, Luxel est en charge de construire une centrale photovoltaïque ainsi que la liaison de raccordement de cette centrale vers le réseau existant. Parcelle concernée : ZR 6 à 9 soit 3.9ha.

La COT prendra effet au 01 Août 2021 pour se terminer le 31 Mai 2051

IV – COMMISSION DES FETES

La commission des fêtes s'est réunie le 8 Juin 2021. L'organisation de la soirée du 13 Juillet a été étudiée. Cette soirée comportera un repas 'Moules/frites' avec entrée, fromage et dessert (16€) suivi d'un bal et d'un feu d'artifice. Un bulletin d'inscription sera diffusé dans les boîtes aux lettres d'Esbarres pour une date limite d'inscription le 10 Juillet.

Distribution de lots aux dames d'Esbarres et glaces pour les enfants le 14 Juillet à la Mairie.

La commission se réunira prochainement pour fixer le calendrier des manifestations du deuxième semestre 2021.

V- COMMISSION INFORMATION-COMMUNICATION

La commission information et communication s'est réunie le 16 Juin 2021.

Le bulletin municipal est sur le point d'être bouclé.

Impression semaine 26 pour distribution semaine 27. Une pochette de masques (fournis par le Département) sera également distribuée

La commission travaille également sur le nouveau site internet de la commune. Ce changement est chronophage mais efficace.
Corinne SIRUGUE se charge de la newsletter de Juin synthèse des infos municipales et diverses survenues depuis la dernière newsletter d'Avril 2021

VI - INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe les membres du Conseil :

- Un terrain multisports est à l'étude. Des devis sont arrivés en Mairie et les demandes de subventions seront déposées en 2022. L'aménagement cadre de vie reprendra le dossier à la rentrée.
- Aménagement cadre de vie : Des blocs de béton sont stockés sur la place. Les jardinières concernées vont être vidées et supprimées afin de positionner ces blocs qui serviront de bancs
- Pour rappel : Les locataires du logement de l'ancienne poste ont successivement signalé avoir des problèmes d'isolation au niveau des ouvertures (fenêtres et portes).
Nous avons donc fait intervenir un menuisier qui a confirmé un passage anormal d'air au niveau des fenêtres et des portes.
Nous avons contacté l'assurance de l'artisan qui a effectué les travaux car ce dernier est en retraite.
Les travaux datent de 2014, l'assurance décennale est donc toujours active.
Les travaux seront pris en charge par l'assurance. Le devis a donc été validé.
- L'appartement de l'étage, rue de Villars, se libère le 17 Août 2021. Les candidatures sont à déposer chez Orvitis Beaune.
- Le deuxième tour des élections Départementales et régionales aura lieu le 27 Juin 2021.
Un tableau pour la tenue du bureau de vote est distribué afin que les conseillers s'y inscrivent.
- La collecte des soutiens gorges pour le défi lancé en partenariat avec l'association Rose Espoir est en cours. A ce jour, plus de 9000 soutiens gorges sont collectés.
- L'inauguration de la déchèterie de Brazey-en-Plaine en plaine est prévue le 30 Juin
- L'arrêté préfectoral portant prise de la compétence Autorité de la Mobilité (AOM) de la communauté de communes Rives de Saône prendra effet au 01 Juillet 2021.
- Un dossier d'étude est arrivé en Mairie pour la présentation d'une zone favorable au développement éolien sur la commune. La mairie exprimera son désaccord avec ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40